

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT Année universitaire 2011-2012

Pièces à fournir

➔ Situation générale

- Photocopie de l'avis fiscal ou des avis fiscaux (imposition, non imposition) concernant les revenus perçus en 2009 (avis fiscal 2010) par vos parents, et votre propre avis fiscal en cas de déclaration séparée.
- Candidat de nationalité étrangère, dont la famille réside en France : attestation sur l'honneur de vos parents, indiquant s'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger, et, le cas échéant leur montant.
- Justificatifs de scolarité 2011/2012 pour vous et vos frères et sœurs inscrits dans l'enseignement supérieur.
- Chèque d'un montant de [] €uros à l'ordre de l'agent comptable du CROUS.
La somme ainsi perçue permettra l'envoi de correspondances au cours et à l'issue de l'instruction de votre dossier.

➔ Situations particulières

Vos parents sont divorcés ou séparés

Situation	Pièces à fournir
Le jugement fait mention pour vous d'une pension alimentaire versée par votre père et vous êtes à charge de votre mère	Copie du jugement de divorce (seules les ressources de votre mère seront prises en considération)
Le jugement fait mention pour vous d'une pension alimentaire versée par votre mère et vous êtes à charge de votre père	Copie du jugement de divorce (seules les ressources de votre père seront prises en considération)
Le jugement ne fait pas mention pour vous du versement d'une pension alimentaire ou le jugement fait mention d'une garde alternée	Copie du jugement (les ressources des deux parents seront prises en considération)

Changements intervenus dans votre famille

Situation	Pièces à fournir
Décès de l'un de vos parents	Copie acte de décès Justificatif des revenus de l'autre parent y compris pension de reversion
Chômage de l'un ou des deux parents	Attestation du Pôle Emploi mentionnant le montant des allocations perçues
Retraite de l'un ou des deux parents	Justificatifs de l'ensemble des pensions perçues y compris complémentaires.
Maladie de l'un ou des deux parents entraînant une baisse durable des revenus.	Justificatifs des indemnités perçues Justificatif mentionnant la date de fin de l'arrêt de travail.

Votre situation personnelle

Situation	Pièces à fournir
Vous avez obtenu le statut de réfugié.	Attestation de l'OFPRA
Vous avez été recueilli au titre de l'aide sociale à l'enfance.	Attestation de l'organisme compétent.
Vous êtes inscrit au Pôle Emploi et ne percevez pas d'indemnité.	Attestation des ASSEDIC
Vous êtes atteint d'une incapacité permanente ou d'un handicap nécessitant l'aide d'une tierce personne.	Justificatifs correspondants à votre situation
Vous êtes pupille de la Nation ou bénéficiez d'une protection particulière	